Faire la grève, quel boulot !

Il paraît que les jeunes veulent plus travailler … Ah bon ?

Il paraît que les syndicats sont morts… Ah bon ?

Il paraît que l'autisme est grande cause nationale… Ah bon !!!

Petite chronique d'une grève victorieuse

Notre mouvement de grève qui a duré 11 jours a pris fin ce matin. Nos revendications sont satisfaites. Soulagement, applaudissements, congratulations, silence. C'est le week-end, la vie reprend là où on l'avait laissée. Le conseil d'administration du FAM Les Maisonnées, au terme de négociations avec les délégués syndicaux Force Ouvrière et des salariés de l'établissement, a annoncé maintenir la prime Laforcade en attendant de trouver une solution pérenne pour la financer. Nos longues heures de grève seront payées à hauteur de 50%, le reste étant déduit des heures annualisées de nos plannings. Pour nous salariés, pour le syndicat FO, c'est une grande victoire !

Pour comprendre ce mouvement de grève, il faut revenir quelque temps en arrière :

L'histoire a commencé en 2005 au moment où des parents cherchent une solution d'accueil pour leurs enfants autistes devenus adultes. Ils font le tour de France des établissements et s'arrêtent sur un modèle dans lequel ils peuvent projeter l'avenir de leurs enfants : un FAM dans les Cévennes dont le fonctionnement se réfère explicitement à la Psychothérapie Institutionnelle. Le projet associatif et le projet d'établissement des Maisonnées, réécrits en 2024, mentionnent toujours cette « inspiration » de la Psychothérapie institutionnelle et la déclinent concrètement.

Mais les financeurs de l'époque, ARS et Département, refusent un projet trop coûteux en moyens humains : un établissement médico-social rattaché à la convention 66 ou 51 coûterait trop cher, impossible, ou alors avec un taux d'encadrement plus bas, inenvisageable pour ces parents qui savent mieux que quiconque la disponibilité nécessaire à l'accompagnement des personnes autistes. Le choix des parents se tourne alors vers l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) qui accepte leur projet et ils créent l'association « ADMR Les Maisonnées ».L'établissement créé est alors logiquement affilié à la Branche de l'Aide à Domicile (BAD) cequi permet une économie de 12% sur la masse salariale (nous sommes donc moins payés que les salariés des autres établissements pour la même activité). Seuls cinq ou six établissements d'hébergement en France sont comme les Maisonnées affiliés à la convention de la BAD. Le code NAF (code APE) attribué aux Maisonnées à sa création est pourtant bien celui d'un établissement de type hébergement médico-social (c'est-à-dire correspondant à son activité réelle).

Là naît la contradiction qui cherche depuis des années à se résoudre.

Cette affiliation à la BAD donne une couleur particulière à notre établissement à laquelle nous sommes attachés : les résidents sont aux Maisonnées à leur domicile et les salariés se déplacent « chez eux » pour les accompagner. Cette particularité de notre projet qui peut paraître anecdotique préserve depuis toujours un grand respect du lieu de vie: aux Maisonnées tout est discuté avec les

résidents, de la couleur du papier peint aux projets de voyage, du choix des menus à l'organisation des ateliers… Ne rentre pas qui veut dans cet établissement/domicile, pas même les familles, on frappe aux portes, on vouvoie, on fait le ménage ensemble…ou pas !

Tout cela peut paraître la moindre des choses comme disait J. OURY et pour nous c'est le cas, mais nous sommes toujours surpris quand des professionnels d'autres établissement nous rendent visite et soulignent ces aspects qui leur sautent aux yeux.

Les Maisonnées ont donc ouvert en 2005, avec deux maisons accueillant 10 jeunes adultes autistes chacune à Azay-le-Rideau, petite commune à 30kms de TOURS et une troisième maison à Rivarennes, 9kms plus loin. Les résidents viennent pour une grande partie des IME, ils sont réputés parmi les plus difficiles du département, ils ont tous une déficience intellectuelle sévère et pour beaucoup des troubles du comportement. Les premières années seront particulièrement difficiles, des salariés ne restent pas, la violence est quotidienne, les pompiers sont nos amis, mais nous tenons bon, en appui sur un projet auquel nous croyons dur comme fer ! La formation des salariés est permanente, nous créons une association culturelle. Les enseignements de la Psychothérapie institutionnelle (P. DELION), les théories sur l'autisme (G.HAAG) ont clairement permis de trouver du sens à notre travail et de construire notre institution telle qu'elle existe aujourd'hui.

Au fil du temps, l'établissement s'est agrandi. Aujourd'hui, il accueille 57 résidants dans 5 maisons, une « unité résidentielle situations complexes », un accueil de jour. Il dispose d'un SAMSAH TSA et d'un GEM.Il compte environ 150 salariés.

En 2018, un rapport de l'ARS stipule que l'établissement devrait être affilié à une autre convention collective (CCNT 66 ou 51) au vu de son code NAF et donc de son activité réelle : un premier mouvement de grève a lieu en appui d'une action judiciaire menée par le syndicat FO. Nous perdons cette première bataille, le tribunal actant que notre activité principale est bien celle de l'aide à domicile puisque le projet d'établissement conçoit les Maisonnées comme le domicile des résidents…pris à notre propre piège !

Puis le COVID passe par là… Les Maisonnées restent ouvertes, les salariés sont au travail, nous réorganisons le quotidien pendant plusieurs mois. Peu de malades aux Maisonnées, aucun grave. Les familles avec lesquelles nous sommes en relation quotidienne, notamment par une gazette qui est publiée tous les matins à 10h, ne tarissent pas d'éloges et de remerciements pour le travail accompli dans la joie et la bonne humeur.

En 2022, suite aux négociations syndicales au niveau national, la Branche de l'Aide à Domicile obtient enfin une revalorisation de ses grilles salariales sous le titre de l'avenant 43. Nos salaires font un bond d'environ 10% à 15%, rattrapant ceux des autres conventions… 16 ans après l'ouverture de l'établissement !Dans le même temps, la prime Ségur est octroyée aux personnels des établissements médico-sociaux sous le nom de prime Laforcade. Nous touchons donc comme tous les salariés du secteur 183 euros nets par mois supplémentaires. Enfin nous avons l'impression d'être reconnus pour le travail que nous faisons !

Nous voici en 2024 : l'association employeur est en grave déficit sur son bilan 2023 : -600 000 euros, dont 450 000 euros sur la masse salariale. Le 11 février 2025 à 11h le CA vient annoncer aux salariés la suppression de la prime Laforcade au motif que l'ARS ne la finance pas car les établissements relevant de la BAD n'y ont pas droit, l'avenant 43 ayant déjà revalorisé nos salaires. Du jour au lendemain, on retire donc 183 euros nets des revenus des salariés ! Le pain de la bouche, ni plus ni

moins . A 14H la grève démarre, à 15h30 une première assemblée générale des salariés est organisée par le délégué syndical Force Ouvrière : la poursuite de la grève est votée à l'unanimité, elle sera suivie par près de 80% du personnel (chiffre donné par le directeur à deux reprises). L'avenant 43 est une disposition conventionnelle qui a rétabli l'écart de salaire avec les autres conventions du médico-social ; cela n'a rien à voir avec la prime Laforcade, octroyée également aux salariés de ces conventions.

Les salariés grévistes s'organisent vite et bien, soutenus par le syndicat FO très représenté aux Maisonnées : piquet de grève tous les jours de 9h à 17h devant l'établissement dans un froid glacial.

Banderoles et slogans habillent le paysage d'Azay le Rideau : « Oui à la prime, Non à la déprime !!», ou encore « Donner c'est donner, reprendre c'est voler !! »

Le mouvement est relayé tous les jours par les médias locaux, nous recevons de nombreux soutiens : une pétition est lancée qui recevra 2000 signatures en quelques jours et une caisse de grève est ouverte. La communication du syndicat sur le conflit social a du bon : on nous fait du café, on nous apporte des couvertures, des sièges et des sandwichs…

Les familles qui le peuvent sont venues chercher leurs enfants, d'autres ou les mêmes viennent nous rencontrer sur le piquet de grève, elles nous soutiennent. Une famille contacte le député PS de la circonscription, il vient discuter avec nous et s'engage à nous soutenir auprès de l'ARS. L'accueil de jour et le samsah sont fermés.

Au bout de 48h de grève, le préfet dans un arrêté donne droit à la direction de l'établissement de réquisitionner les personnels grévistes. Les réquisitions pleuvent, affichées nominativement sur la voie publique (sur le portail de l'établissement), concernant aussi bien des personnes en arrêt maladie ou en congés payés. Les gendarmes se déplacent au domicile des salariés parfois plusieurs fois par jour, interrogent leurs voisins quand ils ne sont pas là. Celles et ceux qui n'ont pas pu y échapper vont travailler avec des tee-shirts griffonnés de slogans, ils rejoignent le piquet de grève après leur service et racontent : il y a bien plus de salariés que d'habitude sur les groupes !!!

Au cinquième jour une première réunion de négociation se solde par un échec. La grève est reconduite.

Des personnes en arrêt maladie sont contrôlées par la CPAM à la demande de l'employeur…. Ces pratiques sont vécues de manière extrêmement violente par les salariés dont certains sont arrêtés par leur médecin pour « syndrome post-traumatique ». Réquisitions abusives, le syndicat FO déclenche deux procédures « référé liberté » en première instance au tribunal administratif d'Orléans. Sans audience elles sont rejetées. En réponse le syndicat introduit une requête auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté préfectoral. Il y a atteinte au droit de grève, c'est manifeste. La colère monte et la grève se durcit, de plus en plus soutenue. Le secrétaire national de l'action sociale du syndicat FO fait un aller-retour de Paris et une déclaration télévisée…

Jusqu'au vendredi 21 février où une seconde réunion de négociation aboutit enfin à la satisfaction d'une grande partie nos revendications.

Nous avons gagné une bataille mais pas la guerre… Aujourd'hui l'enjeu demeure que l'ARS prenne ses responsabilités comme elle aurait du le faire il y a 20 ans plutôt que de laisser les familles se dépêtrer avec leur souci légitime de permettre un avenir à leurs enfants qui ne soit pas au rabais. Il faudra bien trouver une solution pour que des jeunes professionnels plein d'entrain et de créativité

trouvent suffisamment de reconnaissance dans leur travail pour y consacrer une partie de leur vie. Ce combat n'est pas seulement celui des Maisonnées, il est celui de toutes celles et ceux qui se sentent concernés par la manière dont une société traite les personnes les plus vulnérables.

La partie va être rude.Cette nouvelle bataille nous devrons la mener ensemble : CA, Familles, salariés, syndicats. Certains craignent qu'en changeant de convention nous perdions la référence au domicile des résidants, chère à notre projet. On peut aussi penser que ce qui structure l'accompagnement depuis près de 20 ans, qui s'est transmis sans faiblir, saura résister à la machine bureaucratique.

Pour moi, cette grève aura aussi été une expérience humaine : celle d'un collectif de personnes qui savaient travailler ensemble, déliées des carcans statutaires, libres de leur parole comme elles le sont chaque jour dans leur travail, et surtout engagées dans un projet auquel elles croient parce qu'elles le font vivre depuis 20 ans : celui de l'accueil inconditionnel des adultes autistes.

Ne versons pas dans l'angélisme, cette grève aura sans doute abîmé d'autres liens et on s'en serait bien passé, mais j'ai la faiblesse de croire que le meilleur l'emportera.

Une ex-gréviste, le 22 février 2025